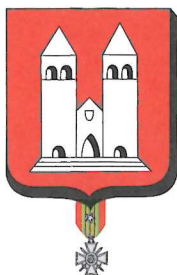


MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/046/A du 23/04/2026
Permis de stationnement et
réglementation temporaire de
circulation et de stationnement
au 8 rue des Bouvreuils le
30/04/2026 de 8h à 11h45

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,
-VU le Code de la route,
-VU le Code de la voirie routière,
-VU la demande d'arrêté de circulation en date du 20 avril 2026 présentée par la société AQUADESIGN sise 3 route d'Evange 57570 BREISTROFF LA GRANDE, représentée par monsieur REMIER Grégory, gérant, pour la réalisation de travaux de grutage au 8 rue des Bouvreuils, le jeudi 30 avril 2026, pour la livraison d'une piscine,

ARRETE :

Article 1 : La société AQUADESIGN, représentée par monsieur REMIER Grégory est autorisée à stationner un camion-grue sur le domaine public communal au niveau du 8 rue des Bouvreuils, le jeudi 30 avril 2026, de 8h à 11h45, pour la livraison d'une piscine.

Article 2 : Durant la période de travaux, la réglementation suivante sera applicable dans la zone de travaux :

- Interdiction de circulation et de stationnement à tous les véhicules
- Mise en place d'une déviation via la rue Denis Papin et la rue des Alouettes.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et la société AQUADESIGN.

Date de publication : 24/04/2026
Date de notification : 24/04/2024



Le Maire,
Bernard VEINNANT